Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 29 (1903)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ne paraît pas que cette Société soit arrivée à constitution.

Les services d'omnibus automobiles à benzine sont légion. Citons au hasard celui de Pampelune (Dion et Bouton), celui de Tunis à Sousse, 140 km., quinze voitures (Panhard et Levassor), celui de Lunéville à Blamont, 30 km., cinq voitures (de Dietrich).

Services en Suisse. Le premier service qui ait fonctionné en Suisse, dès le mois de juillet 1902, est dû à notre initiative ; il dessert Porrentruy et environs, dont en particulier Damvant. Le nombre des voitures est de trois et la Société par actions a été constituée au capital de Fr. 40 000. Nous donnerons en temps voulu, et à titre de conseil technique de la Compagnie, un rapport détaillé concernant ses résultats d'exploitation.

Sollicités par un grand nombre de groupes qui se sont constitués à peu près partout en Suisse en vue d'exploitations semblables, de leur aider dans l'exécution de leurs projets, nous préférons agir prudemment et ne constituer qu'une affaire après l'autre, sans en laisser aucune à moitié organisée.

La Compagnie des Omnibus automobiles de Fribourg, en bonne voie de formation, sera constituée, selon toute probabilité, au capital de Fr. 80 000 et comportera pour commencer quatre voitures avec garage et atelier à la disposition des passants et des particuliers. Une voiture fera le trajet de 10 km., de Givisiez par Fribourg à Posieux. Une seconde voiture parcourra dans un sens le trajet circulaire de 33 km., Fribourg-Bourguillon-Tinterin-Chevrilles-Plasselb-Planfayon-Brünisried-Alterswyl-Tavel et retour, et une troisième voiture parcourra le même trajet dans l'autre sens. La quatrième voiture sera de réserve et toujours prête à porter secours en cas de grandes affluences, de panne, etc., dans une direction ou dans l'autre.

Un service d'essai, organisé depuis la mi-décembre 1902 avec une seule voiture, a donné d'excellents résultats et continuera sans interruption, jusqu'à l'arrivée des autres voitures, d'ici à deux ou trois mois.

Concours pour le Bâtiment d'Archives de Neuchâtel [1].

Projet « Cachet rouge ». MM. A. Dufour et H. Baudin, architectes.

1° *Disposition générale.*

Les auteurs du projet « Cachet rouge » se sont attachés à étudier un édifice dont le plan et la silhouette se relient heureusement au mas d'anciens bâtiments, de façon à conserver le caractère pittoresque du site des Prisons, tel que des échappées le laissent apercevoir, soit de la place Pury, soit du Quai du Mont-Blanc, etc.

En vue de cet effet, le parti des façades, l'emploi et le choix des matériaux sont inspirés de l'architecture sévère et une des Prisons et de la Tour, de même que de leur esprit de construction.

Outre ses avantages pratiques, la disposition du bâtiment des Archives et de l'annexe de l'Administration en deux corps de bâtiments, beaucoup moins élevés que les Prisons, dégage entièrement la Tour, donne de l'espace à la rue du Faubourg et conserve intégralement la vue dont on jouit du rond-point de la terrasse de la Collégiale.

La configuration spéciale du terrain a permis de créer un escalier reliant le Faubourg du Château à la route de l'Evole ; cet escalier a l'avantage d'isoler la face Nord du bâtiment des Archives et d'en permettre l'éclairage.

2° *Distribution.*

Le projet comporte deux corps de bâtiments séparés par une courette anglaise :

a) Le bâtiment des Archives ;

b) L'annexe de l'Administration.

Une galerie-passage située au rez-de-chaussée donne accès du local des sous-archivistes dans le bâtiment des Archives.

a) Bâtiment des Archives.

Il comprend sept étages de 2m,30 de hauteur de plancher à plancher (soit un vide de 2m,15), reliés par un escalier en fer, à claire-voie.

La disposition régulière des casiers permet un classement pratique des divers documents ; aux extrémités du couloir central sont placées des tables, à chaque étage, pour la consultation et la recherche des pièces.

Chaque étage contient 920 mètres de rayons, ce qui donne pour les sept étages une longueur totale de 6440 m. de rayons, dont 440 m. au rez-de-chaussée, pour les registres et la correspondance.

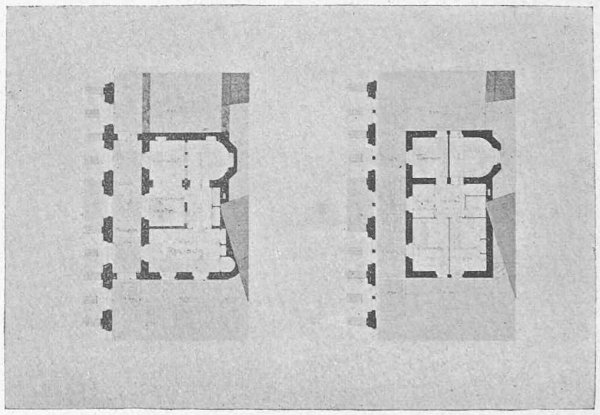

Sous-sol. 1er étage.

b) Annexe de l'Administration.

Elle comprend, au sous-sol :

Un local pour relieur et un local pour chauffage central et combustible.

Au rez-de-chaussée inférieur :

Un bureau pour l'archiviste de l'Etat, relié directement au bureau des sous-archivistes par un petit escalier en vis, une chambre pour photographie, des W.-C., urinoirs et lavabos.

Au rez-de-chaussée :

Un local pour les registres et la correspondance, un bureau pour les sous-archivistes et le public, un vestibule d'entrée, des W.-C., urinoirs et lavabos.

Au 1er étage :

Un appartement de deux pièces et cuisine pour le concierge, avec réduit et W.-C.

3° *Eclairage, chauffage, ventilation.*

La courette anglaise de 2m,30 de large sur 10 m. de long, recevant le jour par le haut et les côtés, est largement suffisante pour éclairer et ventiler les étages inférieurs, en sorte que le bâtiment des Archives reçoit l'air et la lumière directement sur toutes ses faces et à tous ses étages.

La surface d'éclairage d'une travée de casiers est le $^1/_5$ de

[1] En attendant que le rapport du jury nous soit communiqué, nous publions les renseignements suivants sur le projet qui a reçu le Ier prix. Nous donnerons dans un autre numéro la reproduction des autres projets.

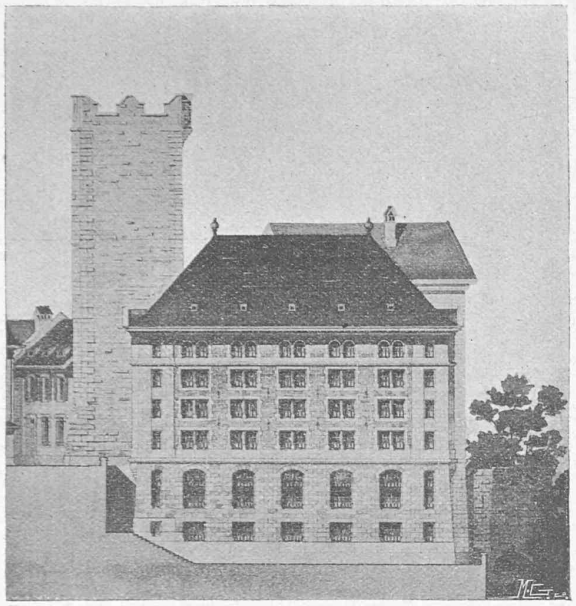

Façade Ouest.

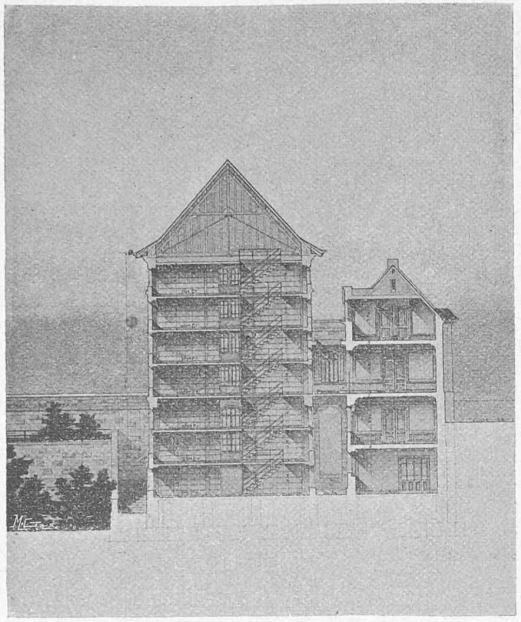

Coupe transversale.

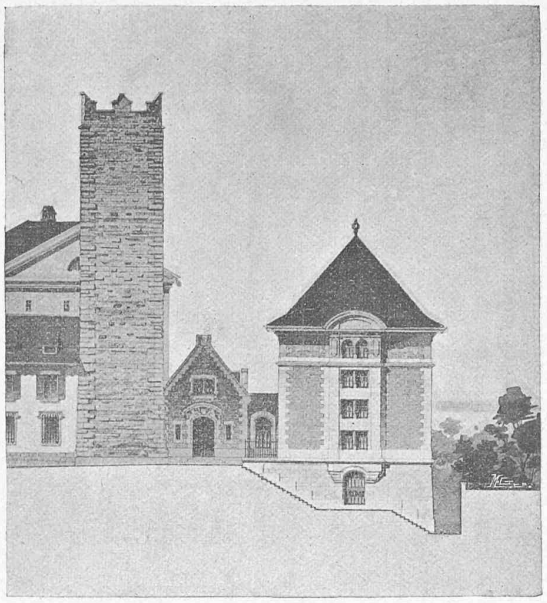

Façade Nord.

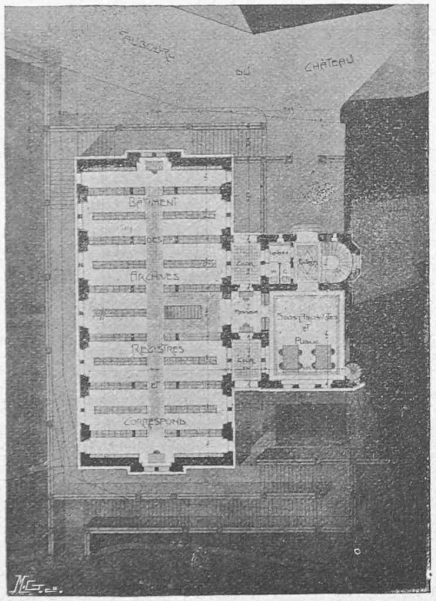

Rez-de-chaussée.

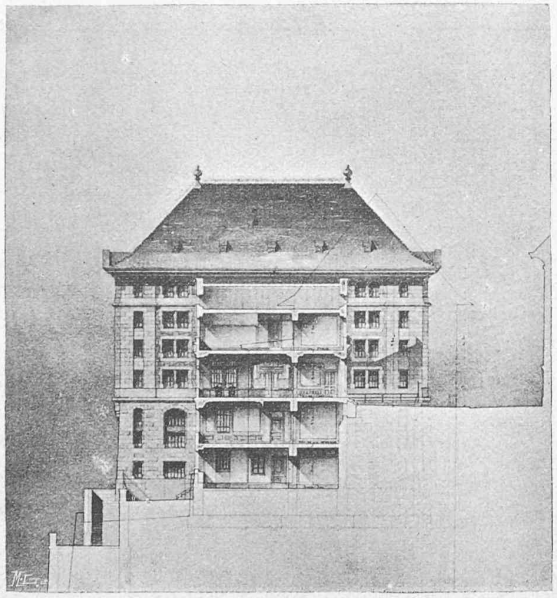

Coupe longitudinale.

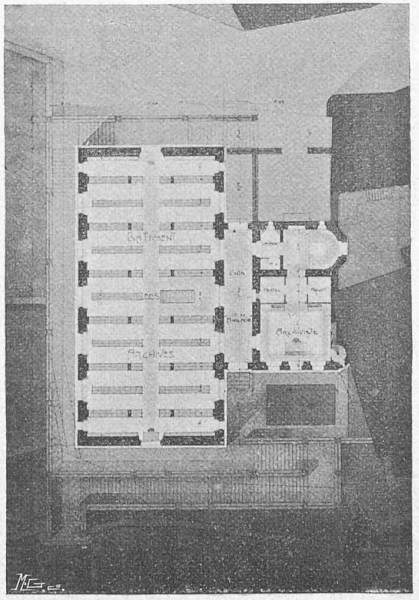

Rez-de-chaussée inférieur.

CONCOURS POUR LE BATIMENT D'ARCHIVES DE NEUCHATEL

Ier Prix. — Projet « *Cachet rouge* ». — MM. A. DUFOUR & H. BAUDIN, architectes, à Genève.

la surface de plancher, éclairage équivalent à celui qui est demandé pour les classes d'écoles, dans le canton de Neuchâtel.

Le chauffage est prévu à vapeur à basse pression ; la ventilation est assurée par des gaînes spéciales aboutissant dans les combles. Les canaux de fumée sont adossés au mur des Prisons sur face cour, évitant ainsi tout risque d'incendie.

4o Construction, cube, coût.

Le bâtiment sera entièrement construit en matériaux incombustibles : pierre, ciment armé et fer.

Le mobilier, construit suivant les derniers perfectionnements, serait en bois de cèdre, monté sur armatures en fers **T** et **U** ; il serait à casiers, armoires, rayons, suivant la destination des divers étages pour les manuscrits, registres, imprimés, etc.

La surface coustruite est de 360 mètres carrés.

Le cube total, calculé du sol du sous-sol au faîte des toitures est de 6412 m., compris la courette anglaise.

En calculant le mètre cube de construction, mobilier compris, à 30 fr., le coût total de l'édifice ascendrait à 192 369 fr.

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 29 janvier 1903.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

La séance est ouverte à 8 3/4 h.

Après avoir liquidé les questions administratives, M. Ritter, ingénieur, a la parole pour une communication sur les omnibus-automobiles[1]. Dans un exposé clair et précis, notre collègue nous parle d'abord des divers types de voitures automobiles, de leur structure et de leurs avantages, puis des essais et résultats obtenus à Fribourg.

Pendant cet exposé historique et théorique, M. Ritter a fait circuler une série de photographies intéressantes représentant les différents systèmes d'omnibus-automobiles et leur mécanisme.

M. Sartori, ingénieur, nous parle ensuite de la fabrication des lampes à incandescence[2]. Le conférencier nous donne des détails très intéressants et très instructifs sur la fabrication des lampes Edison et sur la matière employée à cet effet. Au moyen d'un tableau explicatif de la Société Edison de Milan, il fait assister l'auditoire à toutes les phases de la construction de cette lampe qui est aujourd'hui si répandue.

M. Sartori nous parle ensuite des découvertes récentes, lampes Nernst et Hewitt.

M. Gremaud, ingénieur, président, fait circuler un échantillon de grès coquillier renfermant des dents de squalles.

Séance du 20 février 1903.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

La séance est ouverte à 8 3/4 h., au local ordinaire.

Liquidation d'affaires administratives. Ensuite M. Broillet, architecte, nous donne le compte-rendu de l'assemblée générale de la Société pour le développement de la ville de Fribourg. Il nous informe, en outre, qu'une réunion des maîtres de dessin suisses aura lieu à Fribourg vers la fin de juillet prochain. Un comité de sept membres sera constitué et formé des présidents des sociétés invitées. M. Gremaud, ingénieur, président, représentera notre société.

M. Sartori complète sa première communication sur les lampes électriques et nous parle en outre des lampes Nernst et Hewitt.

[1] Voir page 92.

[2] Nous publierons la communication de M. Sartori dans un prochain numéro.

On passe ensuite à la communication de M. Geinoz, ingénieur, sur la galvanoplastie et galvanostégie. M. Geinoz nous fait l'historique de la galvanoplastie et parle des courants électriques employés, de la décomposition des liquides et des corps, des appareils employés à cet effet, de l'électro-métallurgie, des dépôts métalliques et enfin de la réduction des métaux, de leurs combinaisons diverses et de l'action de revêtir un métal d'une couche d'un autre métal.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

8me séance ordinaire et assemblée générale, le 21 mars 1903 (au café du Musée).

Présidence de M. J.-J. Lochmann, président.

La séance est ouverte à 8 1/2 h. ; les membres présents sont au nombre de 30.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Th. van Muyden, architecte, s'est fait notre guide dans le château et l'église de Valère, à Sion ; il nous a communiqué, par son exposé de leur histoire et de leur restauration, l'intérêt qu'il leur porte. Les plans et photographies qui illustraient sa conférence ont rafraîchi et précisé des souvenirs et rendront plus intéressante une visite locale.

Le président lit ensuite le rapport sur l'année écoulée[1], qui est accueilli par les applaudissements de l'assemblée, bien que l'on voie paraître à l'horizon une augmentation de la cotisation annuelle.

Le rapport du caissier, approuvé par les vérificateurs des comptes, est adopté avec remerciements pour le caissier, M. Meyer, architecte.

Une discussion incidentelle s'ouvre, à propos du budget, sur la question de la bibliothèque. La convention avec l'Ecole des Ingénieurs est trouvée onéreuse par M. Koller, ingénieur ; MM. Barraud, Rouge, architecte, et Lochmann prennent la défense de la convention, en montrant que la bibliothèque a toujours coûté à peu près autant, et cela seulement pour location d'un local et pour les reliures, tandis qu'au moins à présent l'argent qui y est consacré peut être employé à des achats de livres.

L'augmentation de la cotisation annuelle de 8 fr. à 10 fr. est adoptée ainsi que le budget.

On passe ensuite aux élections statutaires. Le président décline toute réélection et propose, au nom du Comité, d'élire M. Isoz, architecte, actuellement vice-président.

Ce dernier est élu président au premier tour de scrutin.

M. Meyer, architecte, caissier depuis deux ans, n'acceptant pas une nouvelle réélection, son successeur est nommé en la personne de M. Octave Rochat, au second tour de scrutin.

Ensuite on nomme deux nouveaux membres du comité, un ingénieur et un architecte, pour remplacer MM. Bosset, ingénieur, et Isoz, architecte, série sortante. Sont nommés MM. Lochmann, ingénieur, et Bonjour, architecte, au premier tour de scrutin.

M. Chavannes-Clavel recommande à l'attention des membres une pétition au Grand Conseil demandant que les catalogues de la Bibliothèque cantonale soient mis à la hauteur des exigences modernes et que les vacances d'été de celle-ci soient abrégées. Ceux des membres encore présents, une quinzaine environ, s'empressent de mettre leur signature au bas de la dite pétition.

La séance est levée à 11 1/2 h. *Le Secrétaire.*

[1] Nous publierons ce rapport dans le prochain numéro.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.

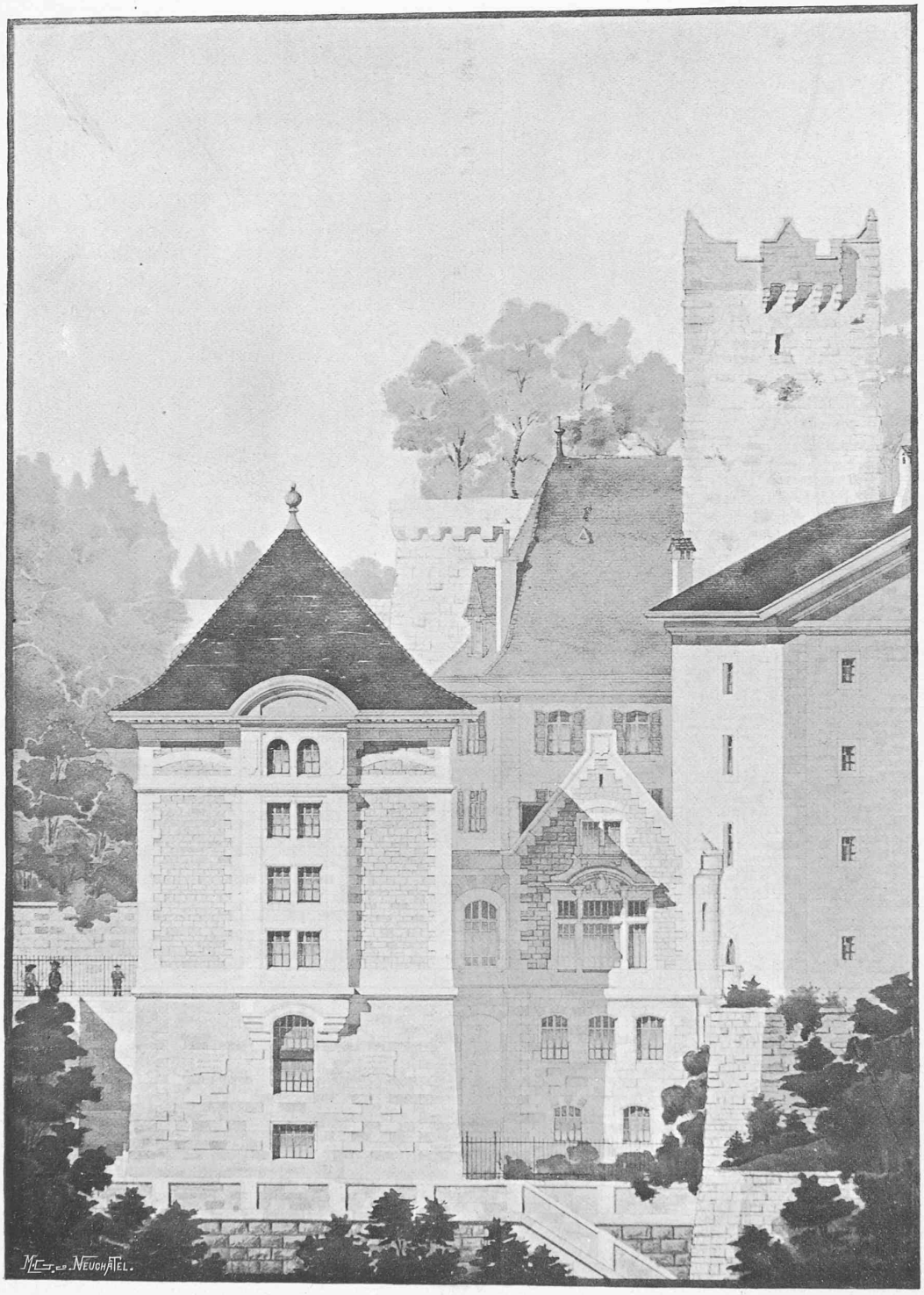

Façade Sud.

Concours pour le Batiment d'Archives de Neuchatel

Ier Prix. — Projet « *Cachet rouge* ». — MM. A. Dufour & H. Baudin, architectes, à Genève.